

DEPARTEMENT
DE LA LOZERE

COMMUNAUTE DE COMMUNES CŒUR DE LOZERE

OBJET :
Approbation de la convention constitutive d'un groupement de commande publique pour la passation d'un marché de fourniture de vêtements de travail et d'équipements de protection individuelle

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Séance Publique du 30 mai 2022

L'an deux mille vingt-deux, le trente du mois de mai, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes « Cœur de Lozère » s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Francis BERGOGNE 1^{er} Vice-Président, en session ordinaire suivant convocations faites régulièrement.

Etaient présents : MM. Francis BERGOGNE 1^{er} Vice-Président, Claude MEISSONNIER 2^{ème} Vice-Président, Didier COUDERC 3^{ème} Vice-Président, Philippe MARTIN 4^{ème} Vice-Président, Laurent TOIRON 6^{ème} Vice-Président Mme Régine BOURGADE 7^{ème} Vice-Présidente, MM. Jean-Luc ANTRAYGUE Jean-François BERENGUEL, Alain COMBES, Bruno PORTAL, Philippe POUGET, François ROBIN, Christian SAINT LEGER, Benoît VALARIER, MMES Françoise AMARGER-BRAJON, Elizabeth MINET-TRENEULE, Régine PAILHAS, Stéphanie PASI, Patricia ROUSSON, Anne-Marie SOBLECHERO, Emmanuelle SOULIER Conseillers Communautaires.

Nombre de Conseillers
Communautaires :

- en exercice : 28
- présents à la séance : 21

Etaient représentés : Mme Valérie VIGNAL-CHEMIN 5^{ème} Vice-Présidente (Benoît VALARIER), MM. David FOLCHER (Philippe MARTIN), Thierry JACQUES (Régine BOURGADE), Xavier SOUCHON (Stéphanie PASI), Mme Aurélie MAILLOLS (Elizabeth MINET-TRENEULE), Conseillers Communautaires.

Date de l'envoi et de
l'affichage de la
convocation :
20 mai 2022

Etaient absents : MM. Laurent SUAOU Président, Vincent MARTIN.

Date de l'affichage à
la porte de la Mairie
du compte-rendu de
la séance :
13 juin 2022

Il a été, conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, procédé immédiatement à la nomination d'un secrétaire, pris dans le sein du Conseil, Mme Stéphanie PASI ayant été désignée pour remplir ces fonctions, les a acceptées. Monsieur Laurent SUAOU Président a ouvert la séance.

Indiquer si le Conseil a
décidé de se former
en comité secret :
Non

Madame Régine BOURGADE 7^{ème} Vice-Président expose :

Publié le
Le Président,

Dans le cadre d'une démarche de mutualisation des services de la Mairie de Mende et de la Communauté de Communes, plus particulièrement de ses services techniques, une réflexion a été menée afin d'uniformiser les vêtements de travail et Equipements de Protection Individuelle (EPI) proposés aux agents des deux collectivités précitées. Cette réflexion a été étendue à l'ensemble des communes composant la Communauté de Communes.

Dans la poursuite d'un double impératif de simplification de gestion (identité de fournisseur) et de recherche d'économies, et aux fins d'une mise en concurrence optimale notamment au moyen d'un recensement groupé des besoins en vêtements de travail et EPI, le groupement de commandes s'avère la procédure la plus adaptée.

Le groupement de commande, en application des articles L 2113-6 à L 2113-8 du code de la commande publique et de l'article 1414-3 du Code Général des Collectivités Territoriales, a pour objet de permettre à chacun des adhérents, pour ce qui les concerne, de passer, à l'issue d'une procédure groupée, un marché pour l'achat de fournitures ou services, en l'espèce des vêtements de travail et Equipements de protection individuelle (EPI) et chaussures de sécurité auprès du ou des opérateurs habilités titulaires.

A l'issue de cette procédure groupée, et après avis de la commission du groupement, le coordonnateur procédera à la signature et la notification du marché.

Les membres constitutifs de ce groupement sont : la Mairie de Mende, la Mairie de Badaroux, la Mairie de Barjac, la Mairie de Balsièges, la Mairie de St Bauzile, la Communauté de Communes Cœur de Lozère et le CIAS Cœur de Lozère.

La Mairie de Mende est désignée comme coordonnateur du groupement ou membre ayant la charge de mener tout ou partie de la procédure de passation ou de l'exécution du marché public au nom et pour le compte des autres membres conformément à la convention de groupement de commandes.

Le projet de convention, détaillant les missions incombant à chaque membre, et dont un exemplaire est joint en annexe, entrera en vigueur à la date de sa signature et s'achèvera à la réalisation de son objet.

La commission d'appel d'offres du groupement est composée d'un représentant titulaire et d'un représentant suppléant de chacun des membres, élus parmi les membres ayant voix délibérative de la commission d'appel d'offres de la collectivité.

Il est proposé :

- **d'APPROUVER** le principe de création d'un groupement de commandes pour la passation d'un marché de fourniture de vêtements de travail, EPI et chaussures de sécurité, constitué par la Mairie de Mende, la Mairie de Badaroux, la Mairie de Barjac, la Mairie de Balsièges, la Mairie de St Bauzile, la Communauté de Communes Cœur de Lozère et le CIAS Cœur de Lozère.
- **de DESIGNER** Monsieur Claude MEISSONNIER comme représentant titulaire et Monsieur Laurent TOIRON comme représentant suppléant amenés à siéger à la commission d'appel d'offre du groupement,
- **d'AUTORISER** Monsieur le 1er Vice-Président Francis BERGOGNE à signer la convention constitutive de ce groupement, ainsi que l'ensemble des pièces afférentes à ce dossier.

A l'unanimité, le Conseil Communautaire **ADOpte** les propositions du rapporteur.

Pour extrait conforme,
Mende, le 31 mai 2022
Le Président,
Laurent SUAUI

